



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Fondation du Haut Atlas, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Il existe un dénominateur commun entre les projets de développement humain efficaces, qu'ils soient dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la croissance économique, de la préservation culturelle ou de l'environnement, à savoir que les bénéficiaires des projets eux-mêmes ont participé à leur conception, leur gestion et leur contrôle général.

Après des décennies – voire des siècles – d'interventions de développement et de mise en œuvre de stratégies de promotion des services humains, de nombreux éléments accumulés dans le monde entier montrent clairement que la participation populaire est le principal facteur déterminant d'un développement durable efficace.

La définition de la durabilité elle-même a évolué depuis sa conception initiale à la fin des années 80. Au lieu de mettre simplement l'accent sur les niveaux insoutenables de la consommation des ressources naturelles, elle s'est élargie pour inclure une multitude de facteurs – économiques, politiques, culturels, techniques, financiers, historiques, climatiques, etc. – qui influent sur la pérennité des projets de développement. La méthodologie participative permet d'examiner le large éventail des facteurs évoqués plus haut.

Les principales stratégies utilisées permettent une promotion à grande échelle de réunions communautaires en milieu rural et urbain. Essentiellement, il faut admettre que les animateurs du dialogue communautaire sont indispensables pour permettre que a) les réunions locales aient une large participation, b) toutes les voix aient la possibilité de s'exprimer et de se faire entendre et c) les données communautaires ainsi produites soient organisées et mises à la disposition des populations locales pour leur permettre de prendre les décisions les plus éclairées possible.

Les recommandations qui suivent visent à créer des mouvements de développement participatif locaux partant de la base, entraînés par des projets appartenant aux communautés et par divers partenariats.

1. L'animateur de la planification communautaire participative peut littéralement être toute personne qui a la possibilité d'entretenir le dialogue avec les membres de la communauté et qui est acceptée dans ce rôle d'intermédiaire ou de tierce partie. Les animateurs peuvent être, entre autres, des enseignants, des organisateurs de la société civile, des techniciens du secteur public, des représentants élus, des femmes et des jeunes dévoués, des membres des coopératives, des travailleurs du secteur privé, des dirigeants de village ou des bénévoles.

2. Le développement de proximité, qui doit être lancé et appuyé dans les municipalités, les provinces et les régions, progressera au maximum dans un contexte de décentralisation. La décentralisation est un état d'esprit. Alors même que les responsables au niveau infranational peuvent avoir le droit de consacrer des ressources au développement humain au plan local, l'habitude de s'en remettre à Rabat depuis des décennies est devenue si profondément ancrée que le plus souvent ces responsables n'exercent pas le pouvoir qu'ils détiennent.

3. Le pouvoir doit être transféré au niveau le plus proche possible du peuple. Au Maroc, c'est au niveau municipal. Le Royaume a aussi créé un bon exemple en modifiant la charte communale nationale en 2010, exigeant que les

représentants du peuple élus localement élaborent des plans de développement municipal fondés sur la participation populaire directe.

Par conséquent, en l'absence d'une formation pratique essentielle en matière d'application de la méthodologie participative au niveau de l'administration publique, la décentralisation effective et l'élaboration de plans de développement municipal fonctionnels demeureront un but inaccessible.

Il serait utile de veiller à ce que la mise en œuvre des projets communautaires découlant d'un processus participatif non seulement favorise la réalisation des objectifs du Programme de développement pour l'après-2015, mais contribue à l'élaboration d'un système décentralisé de prise de décisions et de gestion.
